

**COUR SUPÉRIEURE
(ACTIONS COLLECTIVES)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ : MONTRÉAL**

N° : 500-06-000782-165

WILSON JEAN-PAUL

Demandeur

c.

UBER TECHNOLOGIES INC.

-et-

UBER B.V.

-et-

RASIER OPERATIONS B.V.

-et-

UBER CANADA INC.

Défenderesses

**DEMANDE DES ENTITÉS UBER POUR AUTORISATION D'OBTENIR
DES RENSEIGNEMENTS EN POSSESSION DE TIERS**

(Art. 221 Cpc)

**À L'HONORABLE JUGE MARK G. PEACOCK, SIÉGEANT EN COUR SUPÉRIEURE,
DISTRICT DE MONTRÉAL, COMME JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTE LA
PROCÉDURE RELATIVE À CETTE ACTION COLLECTIVE, LES DÉFENDERESSES
EXPOSENT CE QUI SUIT :**

1. Selon le protocole signé par les parties le 31 août 2017, les Défenderesses ont jusqu'au 1^{er} décembre 2017 pour produire une demande pour obtenir des documents de tiers.
2. Les Défenderesses ont toutefois accepté de devancer au 10 novembre 2017 leur demande de documents adressée aux tiers concernés par la *Demande modifiée du Demandeur pour permission d'obtenir des documents en possession de tiers (pièce Uber-1)*.

3. Les tiers qui sont concernés par la demande du Demandeur sont les intermédiaires en service de taxi suivants (aux fins des présentes seulement, les « **Tiers** ») :
 - (a) Champlain;
 - (b) Coop de l'Est;
 - (c) Coop de l'Ouest;
 - (d) Coop de Montréal;
 - (e) Diamond;
 - (f) Diamond de l'ouest;
 - (g) Hochelaga;
 - (h) Pontiac Hemlock;
 - (i) Pontiac VIP Hemlock;
 - (j) Taxi Coop Laval (Monopole);
 - (k) Radio Taxi Union inc. (François);
 - (l) Coop Lévis;
 - (m) Coop Québec;
 - (n) Taxi Coop Ste-Foy; et
 - (o) Taxi Laurier.
4. Les Défenderesses demandent l'autorisation d'assigner un représentant de chacun des Tiers à comparaître pour communiquer les renseignements ou documents mentionnés à l'annexe des présentes.
5. Les Défenderesses soulignent que la présente demande vise les Tiers mentionnés au paragraphe 3 en leur qualité d'intermédiaires en services de taxi. Les Défenderesses réservent leur droit de demander d'autres renseignements aux Tiers en leur qualité de titulaires de permis de propriétaire de taxi, le cas échéant.
6. Les Défenderesses réservent également leur droit de :
 - (a) demander des renseignements additionnels aux Tiers mentionnés au paragraphe 3 à la lumière des renseignements reçus à la suite de la présente demande;

- (b) interroger par écrit ou oralement les Tiers mentionnés au paragraphe 3 sur l'étendue des renseignements dont ils disposent; et
 - (c) formuler une demande de renseignements à d'autres tiers que ceux mentionnés au paragraphe 3 selon les délais prévus au protocole de l'instance.
7. **POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**
 8. **ACCUEILLIR** la présente *Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers*;
 9. **AUTORISER** les Défenderesses à assigner un représentant de chacun des Tiers à comparaître pour communiquer les renseignements mentionnés à l'annexe de la présente demande.
 10. **LE TOUT**, frais à suivre.

MONTRÉAL, LE 10 NOVEMBRE 2017



McCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me François Giroux

Me Kristian Brabander

Me Gabriel Querry

Avocats des défenderesses

1000, rue De La Gauchetière O, 25^e étage

Montréal, QC H3B 0A2

fgiroux@mccarthy.ca / (T. : 514-397-5638)

kbrabander@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4273)

gquerry@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4431)

Télécopieur : 514 875-6246

**Toute notification par courriel doit être adressée
uniquement à notification@mccarthy.ca, merci.**

ANNEXE

Renseignement	Période	Objet
(a) États financiers annuels et mensuels des Tiers	Entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(b) Déclarations fiscales (fédérales et provinciales) des Tiers, y compris les déclarations de revenus et les déclarations de TPS/TVQ	Entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi, quantification de dommages et analyse économique
(c) Liste et rapport détaillé des transactions entre les chauffeurs de taxi et leurs passagers, telles qu'enregistrées et comptabilisées par les Tiers	Entre 2008 et aujourd'hui	Quantification de dommages
(d) Liste et rapport détaillé des transactions entre les chauffeurs de taxi et leurs passagers qui ont été payées au moyen de cartes de crédit, telles qu'enregistrées et comptabilisées par les Tiers		
(e) Liste et rapport détaillé des transactions entre les chauffeurs de taxi et leurs passagers qui ont été payées au moyen de coupons, telles qu'enregistrées et comptabilisées par les Tiers		
(f) Frais intermédiaires chargés par les Tiers (Sommaire et détail)		
(g) Frais chargés par les Tiers pour les paiements faits par carte de crédit (sommaire et détail)		

Renseignement	Période	Objet
(h) Plan d'affaires, plans stratégiques, analyses du marché et projections financières des Tiers	Générés entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(i) Moyenne mensuelle du nombre de standardistes assignés à chaque quart de travail	Entre 2008 et aujourd'hui	Quantification de dommages
(j) Contrats entre les Tiers et les titulaires de permis de propriétaire de taxi	Conclus entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(k) Contrats entre les Tiers et les titulaires de permis de chauffeur de taxi		
(l) Revenus générés par les activités autres que par le transport par taxi (par exemple : publicité)	Entre 2008 et aujourd'hui	Évaluation de la valeur des permis de propriétaire de taxi et quantification de dommages
(m) Frais et dépenses annuels des Tiers reliés à la publicité et à la promotion		
(n) Analyses des coûts associés aux investissements liés aux nouvelles technologies et à la modernisation de l'industrie du taxi traditionnel		
(o) Nombre de courses de taxi (par mois et par année) telles que comptabilisées par les Tiers	Depuis 2000	Analyse économique
(p) Nombre de kilomètres facturés (par mois et par année) par les chauffeurs de taxi, tels que comptabilisés par les Tiers		

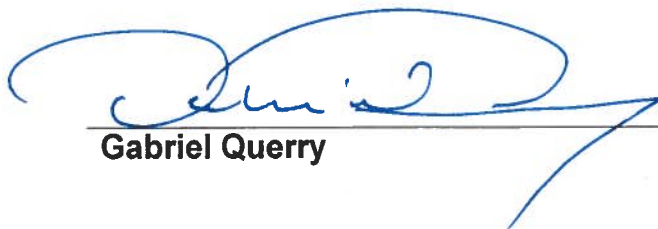
Renseignement	Période	Objet
(q) Nombre de minutes d'attente facturées par les chauffeurs de taxi, tels que comptabilisés par les Tiers	Depuis 2000	Analyse économique
(r) Revenus de facturation des chauffeurs de taxi (par mois et par année) tels qu'enregistrés et comptabilisés par les Tiers		
(s) Frais de carte de crédit (par mois et par année) payés sur les courses de taxi		

DÉCLARATION SOUS SERMENT (art. 106 Cpc)

Je soussigné, Gabriel Query, avocat, exerçant ma profession au sein du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault SENCRL srl sis au 1000 rue de la Gauchetière Ouest, 25^e étage, Montréal, Québec, H3B 0A2, affirme solennellement ce qui suit:

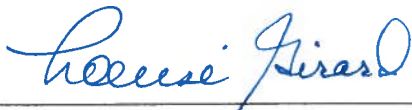
1. Je suis l'un des avocats des Défenderesses dans le présent dossier.
2. J'ai pris connaissance de la présente *Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers*.
3. Tous les faits qui y sont énoncés sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Gabriel Query

Assermenté devant moi à Montréal,
le 10 novembre 2017



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À : **Me Marc-Antoine Cloutier**
Deveau Gagné Lefebvre et Associés
2500 boul. Lapinière, 2^e étage
Brossard, QC J4Z 3V1

Avocats du demandeur
Wilson Jean-Paul

Me Mathieu Charest-Beaudry
Me André Lespérance
Trudel Johnston & Lespérance
750 côte de la Place-d'Armes
Bureau 90, Montréal QC H2Y 2X8

Avocats du demandeur
Wilson Jean-Paul

PRENEZ AVIS que la présente *Demande des entités Uber pour autorisation d'obtenir des renseignements en possession de tiers* sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge Mark G. Peacock, siégeant en Cour supérieure, district de Montréal, comme juge désigné pour entendre toute la procédure relative à cette action collective, à une date et heure à être déterminées ultérieurement par la Cour.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, LE 10 NOVEMBRE 2017



McCARTHY TETRAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me François Giroux

Me Kristian Brabander

Me Gabriel Querry

Avocats des défenderesses

1000, rue De La Gauchetière O, 25^e étage

Montréal, QC H3B 0A2

fgiroux@mccarthy.ca / (T. : 514-397-5638)

kbrabander@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4273)

gquerry@mccarthy.ca / (T. : 514-397-4431)

Télécopieur : 514 875-6246

**Toute notification par courriel doit être adressée
uniquement à notification@mccarthy.ca, merci.**

N° 500-06-000782-165
COUR SUPÉRIEURE (actions collectives)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ : MONTRÉAL

WILSON JEAN-PAUL

Demandeur

c.

**UBER TECHNOLOGIES INC. -et-
UBER B.V. -et-
RASIER OPERATIONS B.V. -et-
UBER CANADA INC.**

Défenderesses

**DEMANDE DES ENTITÉS UBER POUR
AUTORISATION D'OBTENIR DES
RENSEIGNEMENTS EN POSSESSION DE
TIERS (ART. 221 Cpc), DÉCLARATION SOUS
SERMENT (ART. 106 Cpc) ET AVIS DE
PRÉSENTATION (ART. 101 Cpc)**

ORIGINAL

Mes Kristian Brabander et Gabriel Querry/ 514-397-4431
Notre dossier : 214717-483190

BC0847

McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats • Agents de brevets et marques de commerce
Barristers & Solicitors • Patent & Trade-mark Agents

Bureau 2500
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
Tél. : 514 397-4100
Télééc. : 514 875-6246

Notifications par courriel : Notification@mccarthy.ca